

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 13 (1868)  
**Heft:** (6): Revue des armes spéciales : supplément mensuel de la Revue Militaire Suisse

**Artikel:** Sur l'habillement des troupes du génie  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-347440>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 01.04.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## SUR L'HABILLEMENT DES TROUPES DU GÉNIE.

Monsieur le rédacteur,

Votre dernier numéro contient le rendu-compte des séances de la commission d'habillement, qui a siégé à Berne, dans le courant de février.

Je m'attendais à y trouver la solution de quelques questions qui doivent avoir été sans aucun doute signalées plus d'une fois à l'attention de l'autorité militaire fédérale :

1° Quel est le meilleur moyen de remédier aux promptes détériorations que subissent, sur les épaules, les vestes et les tuniques des troupes du génie par suite du transport du matériel?

2° Quelle est la manière de prévenir l'usure produite au bas des pantalons par les divers travaux du génie, et particulièrement par les frottements des cordages dans les manœuvres de pontonniers?

3° Convient-il de maintenir la disposition qui autorise les troupes du génie à porter les bottes.

J'ignore si la commission a discuté ces points qui, sans être d'une importance capitale, méritaient cependant d'être touchés, dès que l'on se décidait à remanier le règlement sur l'habillement. Je suis persuadé par contre qu'elle aurait mieux rempli son mandat en émettant une opinion sur ce sujet, qu'en proposant de changer sans nécessité la couleur de nos casquettes et des passe-poils de notre uniforme. Ces innovations paraissent à première vue de peu de portée, mais en réalité elles obligeront à s'équiper à neuf tous ceux qui tiennent quelque peu à ne pas faire disparate au milieu de leurs camarades.

Permettez-moi une remarque pour terminer: tandis que toutes les armes, je dirai même tous les corps ont été représentés par un ou plusieurs membres dans le sein de la commission, le génie seul en a été exclu. Serait-ce un signe du cas que l'on fait de son opinion à Berne? J'ai peine à le croire. On pourrait cependant arriver à une autre conclusion en lisant dans le message du Conseil fédéral sur la question de l'habillement *que le chapeau actuel des troupes du génie s'est montré jusqu'à présent comme pratique*, assertion étrange pour celui qui a eu l'occasion d'assister à une école ou à un cours de répétition de sapeurs ou de pontonniers, ou d'entendre l'avis de nos officiers supérieurs sur la question.

Agréez, etc.

*Un officier du génie.*

